

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRESSERVE  
SEANCE DU JEUDI 17 DECEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt et le dix-sept décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TRESSERVE, dûment convoqué, s'est réuni exceptionnellement dans la salle Willmott sans public (couvre-feu oblige) sous la présidence **Monsieur Jean-Claude LOISEAU, Maire**.

**Étaient présents le maire et les conseillers municipaux (20) :**

Jean-Claude LOISEAU, Alexis BERTHET, Aurélie BLUTEAU, Hugues CHASSAGNE, Pierre COURVOISIER, Sophie DE SAINT-LÉGER Valérie DURBIANO, Marie-Christine FIARD, Anne GALIENNE, Claire GATEAU, Sylvie GIRARDET, Éric HEUER, Bénédicte JEGOU, Annie MOULIN Olivier PANTIN, Nicolas PETIT, Florence PHILIPPE Klara RAVIER, Christian ROUSSEL, Gérard VIAND-PORRAZ

**Conseillers excusés ayant donné procuration (1) :**

Éric COURSON → pouvoir à Jean-Claude LOISEAU

**Conseillers absents :** Philippe BUGNARD, Dominique CALLOUD

**Convocation : 14 décembre 2020**

**Affichage : 14 décembre 2020**

<b>Membres : 23</b>	<b>Présents : 20</b>	<b>Absents : 3</b>	<b>Pouvoirs : 1</b>	<b>Votants : 21</b>
---------------------	----------------------	--------------------	---------------------	---------------------

\*\_\*\*

La séance est ouverte à 20h 30 par Monsieur le Maire, Jean-Claude LOISEAU, qui après avoir procédé à l'appel nominatif et fait le point sur les pouvoirs reçus, propose la désignation du ou de la secrétaire de séance.

Madame ANNIE moulin est désignée comme secrétaire de séance.

**Approbation du compte-rendu de séance de Conseil Municipal du 26 novembre 2020**

Document transmis préalablement à la présente séance.

L'opposition, par la voix de Mr ROUSSEL et Mesdames FIARD et JEGOU, annonce leur souhait de voter contre ce dossier, considérant que ce compte-rendu n'était pas assez complet et souhaitant que désormais y soit inscrit l'ensemble des interventions de l'opposition et que dans les décisions modificatives, il soit inscrit non seulement l'article budgétaire, mais également l'intitulé.

Approuvé à majorité de 17 voix pour et 4 voix contre.

Il est également demandé par l'opposition s'ils peuvent venir consulter en Mairie le dossier dit du Lido, ce à quoi Monsieur le Maire a répondu favorablement.

.../...

**01 – FINANCES : DEMANDE de SUBVENTION à la REGION Auvergne-Rhone-Alpes :  
Travaux de rénovation de l'École des 3 sources  
(délibération)**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de rénover le bâtiment de l'école des 3 Sources à TRESSERVE, construite dans les années 80 et pour lequel il est opportun de prévoir une remise à niveau importante, tant au niveau thermique qu'au niveau des peintures intérieures, extérieures, sols, etc...

Les devis sont actuellement en cours et les travaux envisagés pourraient bénéficier d'une subvention de la Région au titre du Contrat AMBITION Région.

Monsieur ROUSSEL est intervenu pour préciser que Grand Lac venait de créer un service d'aide aux communes pour la recherche de subvention. Monsieur le Maire a répondu qu'il était bien au courant de ce service étant l'un des initiateurs de ce programme au sein de l'intercommunalité.

Sur proposition de Monsieur le Maire

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- ⇒ **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la commune ;
- ⇒ **SOLLICITE la RÉGION AUVERGNE/RHÔNE-ALPES** pour une subvention au titre du Contrat AMBITION Région, la plus haute possible ;
- ⇒ **DONNE à Monsieur** le Maire, ou à son représentant légal, toute latitude pour déposer le dossier relatif à cette demande de subvention auprès de la Région Auvergne/Rhône-Alpes et tous pouvoirs pour encaisser le moment venu la subvention qui aura été attribuée.

**02 – FINANCES : DEMANDE de SUBVENTION à la REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES POUR INSTALLATION d'un SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION sur le TERRITOIRE COMMUNAL  
(délibération)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet porté par la Commune, de mettre en place sur le territoire communal un système de vidéo-protection, afin de sécuriser les habitants et les biens, face à une recrudescence d'actes violents.

Il rappelle la délibération prise en date du 21/11/2019 portant sur l'acceptation de ces installations.

Les services préfectoraux et de gendarmerie ont été sollicités afin de préparer cette mise en œuvre avec le plus de pertinence possible (détermination du nombre de caméras nécessaires, points d'installation, contraintes particulières, etc...).

Ces équipements d'investissement peuvent faire l'objet d'aides financières et en particulier auprès de la Région Auvergne/Rhône-Alpes.

Des sociétés spécialisées dans la fourniture et l'installation du matériel de vidéo-protection (caméras, serveur dédié, ...) ont été consultées. La mise en place de cette protection nécessite un investissement estimé à 90 449,49 € hors taxes HT (108 539,39 TTC)

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- ⇒ **SOLLICITE** la Région Auvergne/Rhône-Alpes pour une subvention au titre de la vidéoprotection, la plus forte possible.
- ⇒ **DONNE à Monsieur** le Maire, ou à son représentant légal, toute latitude pour déposer le dossier relatif à cette demande de subvention auprès de la Région Auvergne/Rhône-Alpes et tous pouvoirs pour encaisser le moment venu la subvention qui aura été attribuée ;

**03 – FINANCES : DECISIONS MODIFICATIVES n°2 (ajustementS de crédits)  
(délibération)**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité d'ajuster les crédits affectés au budget primitif 2020, pour tenir compte de certaines dépenses supplémentaires qui n'étaient pas prévues lors de l'élaboration du Budget. En effet, l'année 2020 a vu l'apparition de la pandémie mondiale de COVID-19 et les contraintes sanitaires liées à la lutte contre cette épidémie.

Durant le premier confinement en mars 2020, la commune de TRESSERVE a été commune de regroupement afin d'accueillir les enfants des soignants, non seulement de son territoire, mais aussi ceux des communes voisines. Le personnel communal disponible a été mis gracieusement à la disposition.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 28 mai 2020 le Conseil a décidé d'octroyer une prime COVID au personnel ayant supporté un surplus d'activité durant cette période.

Par ailleurs, la collectivité doit prendre en charges les allocations de retour à l'emploi d'un agent à l'issue de son congé longue maladie de cinq ans.

De plus, le nombre d'arrêts maladie (dus notamment à des opérations) a augmenté au cours de l'année 2020. Les recettes liées au remboursement par le contrat d'assurance groupe étant versées, certes, mais avec un décalage.

Monsieur le Maire rappelle qu'en matière de comptabilité publique, les écritures ne peuvent être contractées (les dépenses et les recettes devant être réalisées en totalité, chacune en ce qui les concerne).

Enfin, les crédits affectés au remboursement des emprunts ont été inscrits au compte 16411, alors que le compte dédié en M14 est le 1641, les écritures ayant bien été établies sur ce compte.

- Vu l'article L1612-11 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,
- Vu la délibération n° 2020/02-06 du Conseil municipal en date du 27 février 2020 votant le Budget Primitif 2020, par chapitres,
- Vu les crédits disponibles au budget,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et sur sa proposition,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

⇒ **APPROUVE** les décisions modificatives n°2 suivante à apporter au Budget général 2020

**FONCTIONNEMENT :**

**DÉPENSES**

Chapitre	articles	Budget 2020	Décisions modificatives	Nouveaux crédits ouverts
011		428 265,00	-	428 265,00
012		654 820,00	+ 17 425,00	672 245,00
	c/64131		+ 11 725,00	
	c/64731		+ 5 700,00	
014		157 100,00	-	157 100,00
023		236 108,00	-	236 108,00
65		89 902,00	-	89 902,00
66		27 097,00	-	27 097,00
67		100,00	-	100,00
<b>TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 593 392,00</b>	<b>+ 17 425,00</b>	<b>1 610 817,00</b>

**RECETTES**

Chapitre	articles	Budget 2020	Décisions modificatives	Nouveaux crédits ouverts
013		5 800,00	+ 8 785,00	14 585,00
	c/6419		+ 8 785,00	
70		109 500,00	-	109 500,00
73		1 095 400,00	-	1 095 400,00
74		265 692,00	-	265 692,00
75		37 000,00	-	37 000,00
77		80 000,00	+ 8 640,00	88 640,00
	c/773		+ 8 640,00	
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 593 392,00</b>	<b>+ 17 425,00</b>	<b>1 610 817,00</b>

Chapitre 012 – personnel et charges

- Compte 64131 : rémunération personnel non titulaire
- Compte 64731 : cotisations versées pour ARE

Chapitre 013 – Atténuations de charges

- Compte 6419 : remboursements sur rémunération du personnel
- Compte 773 : mandats annulés (exercices antérieurs)

## **INVESTISSEMENT :**

### **DÉPENSES**

Chapitre	articles	Budget 2020	Décisions modificatives	Nouveaux crédits ouverts
10		1 200,00	-	1 200,00
16		48 897,80	0,00	48 897,80
	c/1641		+ 48 897,80	
	c/16411		- 48 897,80	
21		547 000,00	-	547 000,00
23		954 469,40		954 469,40
<b>TOTAL DÉPENSES d'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 551 567,20</b>	<b>0,00</b>	<b>1 551 567,20</b>

### **RECETTES**

Chapitre	articles	Budget 2020	Décisions modificatives	Nouveaux crédits ouverts
001		301 223,20	-	301 223,20
021		236 108,00	-	236 108,00
024		10 000,00	-	10 000,00
10		456 236,00	-	456 236,00
13		548 000,00	-	548 000,00
<b>TOTAL RECETTES d'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 551 567,20</b>	<b>0,00</b>	<b>1 551 567,20</b>

#### *Chapitre 16 – Emprunts*

- *Compte 1641 : emprunts en euros*
- *Compte 16411 : emprunts en euros (plus dans la nomenclature M14)*

#### **04 – FINANCES : TARIFS MUNICIPAUX : vente de gré à gré de tables et chaises d'écoliers d'occasion (délibération)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que plusieurs classes de l'école élémentaire ont bénéficié en 2020 du renouvellement des tables et des chaises des écoliers.

Il est proposé de mettre à la vente les tables et chaises d'occasion, notamment auprès des parents d'élèves.  
Cette vente interviendra dès que les conditions sanitaires liées à la lutte contre la pandémie de Covid-19 le permettront.

Néanmoins, il convient de fixer un tarif pour la vente de gré à gré de ce mobilier.

Sur proposition de la commission Scolaire, périscolaire, Jeunesse,  
Sur proposition de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- ⇒ **DÉCIDE** la vente de gré à gré des tables et chaises d'écoliers, d'occasion, issues du renouvellement du mobilier de classes élémentaires ;
- ⇒ **DÉCIDE** de fixer le prix de vente à :
  - **15 euros** par table
  - **5 euros** par chaise
- ⇒ **DONNE** à Monsieur le Maire tout pouvoir pour percevoir au nom de la Commune les recettes issues de cette vente.

---

Monsieur le Maire prend la parole pour expliquer qu'il serait opportun de voter un tarif supplémentaire, non porté à l'ordre du jour de la convocation car une demande de camion-pizzas Place de l'Eglise a été déposée et nécessite une réponse rapide. Il demande alors au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la possibilité de la faire, précisant qu'un seul vote contre empêcherait le vote à cette séance.

Tous les conseillers municipaux ayant donné leur approbation, il a été procédé à la délibération suivante :

**05 – FINANCES : TARIFS MUNICIPAUX :**  
**Tarif de droit de place pour occupation temporaire du domaine public**  
**(délibération)**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune de TRESSERVE est régulièrement sollicitée par des commerçants ambulants de restauration rapide (camion-pizzas ou de food truck) pour installation sur le domaine public communal.

Ces véhicules, outre le fait de stationner sur les parkings publics (actuellement Place de l'Eglise), se branchent sur le réseau électrique communal.

Il est donc souhaitable de fixer un tarif de droit de place actualisé afin de prendre en compte l'augmentation des coûts de fourniture électrique notamment.

Monsieur le Maire propose de mettre en place un tarif forfaitaire qui pourrait être fixé à 150 euros par mois, pour une soirée hebdomadaire et pour une plage horaire de 4 heures (de 17h30 à 21h30 ou 18h00 à 22h00).

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- ⇒ **DÉCIDE** de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, le tarif de droit de place pour occupation temporaire du domaine public par des commerces ambulants de restauration rapide (camions-pizzas, food truck,...) à 150 € (cent cinquante euros) mensuels, pour 1 utilisation hebdomadaire et pour une plage horaire de 4 heures telle que susmentionnée ;
- ⇒ **DONNE** à Monsieur le Maire tout pouvoir pour signer tout document relatif à cette occupation temporaire du domaine public, et à percevoir au nom de la Commune les recettes liées au droit de place.

### **06 – PATRIMOINE : LEGS à la commune de TRESSERVE – Succession de Madame DESPINETTE, fille de Cyril CONSTANTIN (délibération)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition de legs dont la commune de TRESSERVE est destinataire.

Madame Janine CONSTANTIN, veuve DESPINETTE et fille de l'artiste Cyril CONSTANTIN, a, dans son testament, désigné la commune de TRESSERVE comme légataire de l'œuvre de son père (peintures, sculptures, dessins, gravures, objets réalisés en métal dit « cyrilium » et verre, appareils électriques et cinétiques), conservée et dans l'atelier situé rue de France à AIX-LES-BAINS et dans son domicile personnel à Boulogne-Billancourt).

Ce legs est assorti du souhait qu'un comité de pilotage culturel soit mis en place pour prendre les décisions nécessaires pour accompagner le processus de mise en valeur de l'œuvre de Cyril Constantin.

Ce legs dénué de tout passif, doit être accepté par délibération du Conseil Municipal.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- ⇒ **ACCEPTE** le legs tel que défini ci-dessus et dont les éléments feront l'objet d'un inventaire détaillé et qui sera annexé à l'inventaire général de la commune.
- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir et tous documents s'y rapportant. La commune de TRESSERVE supportera tous les frais pouvant en découler.

### **07 – Questions diverses**

- Monsieur le Maire propose de prévoir pour 2021 une sortie de la classe de CM2 en voyage à Toulouse, qui coûterait 1 200€ à la commune au titre des subventions ; après débat, tous les conseillers présents donnent leur accord l'inscrire au budget 2021.
- Intervention de Monsieur PETIT précisant la possibilité parfois sur les subventions d'ajouter les lignes de la Région et du Département.
- Question de Madame FIARD concernant l'éventualité de la pose d'une barrière sur la Colline du Poète et particulièrement sur les ordres du jour et convocations des diverses assemblées de lotissement à laquelle Monsieur le Maire répond que le sujet n'est pas à l'ordre du jour actuellement puisque les résultats des diverses consultations des habitants

ne sont pas terminées, et que si une demande est faite à la majorité de 70% au moins, la question sera portée devant le Conseil Municipal pour décision. Messieurs CHASSAGNE et COURVOISIER étant intervenus pour défendre cette position.

- Monsieur ROUSSEL intervient pour préciser la mise en place par Grand Lac d'une prime pour l'acquisition de vélos électriques par les particuliers, précisant que certaines communes de l'agglomération abondaient par une prime communale. Monsieur PETIT intervient pour préciser le côté incitatif de cette démarche. Ce à quoi le Maire répond qu'il n'est pas opposé à une réflexion au sein de la commission Qualité de Vie sur ce sujet.
- Questions de Madame GALLIENNE sur les vœux à la population reportés à cause de la COVID-19 et souhait d'une lettre aux habitants
- Monsieur le Maire a porté à la connaissance du Conseil qu'un bulletin communal paraîtra au mois de janvier 2021 demandant à l'opposition de bien vouloir transmettre le texte de leur droit de parole, s'ils souhaitaient l'exercer, avant le 05 janvier 2021.
- Monsieur le Maire a annoncé également au cours de la séance que le recours intenté contre la commune devant le Conseil d'État par l'ancienne exploitante du Lido a été rejeté.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 21h35.

Suivent les signatures

Affiché le .....

*Le Maire,  
Jean-Claude*

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

<b>NOM – Prénom</b>	<b>Pouvoir</b>	<b>Signature</b>
<b>Jean-Claude LOISEAU Maire</b>		
<b>Alexis BERTHET</b>		
<b>Aurélié BLUTEAU</b>		
<b>Philippe BUGNARD</b>		
<b>Dominique CALLOUD</b>		
<b>Hugues CHASSAGNE</b>		
<b>Eric COURSON</b>		
<b>Pierre COURVOISIER</b>		
<b>Sophie DE SAINT-LÉGER</b>		
<b>Valérie DURBIANO</b>		
<b>Marie-Christine FIARD</b>		
<b>Anne GALLIENNE</b>		

<b>Claire GATEAU</b>		
<b>Sylvie GIRARDET</b>		
<b>Éric HEUER</b>		
<b>Bénédicte JEGOU</b>		
<b>Annie MOULIN</b>		
<b>Olivier PANTIN</b>		
<b>Nicolas PETIT</b>		
<b>Florence PHILIPPE-SCHAAFF</b>		
<b>Klara RAVIER</b>		
<b>Christian ROUSSEL</b>		
<b>Gérard VIAND-PORRAZ</b>		